Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (1982)

Heft: 644

Artikel: Maître à penser : Marcel Regamey dans le texte

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1013116

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 19.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

à son alimentation; les terres auraient été vendues à la stricte valeur de rendement, avec inscription d'une servitude d'affectation agricole et, sauf erreur, d'un droit de réméré.

La modestie de la somme n'aurait, au départ du moins, permis que de résoudre des situations d'extrême urgence et d'extrême évidence. Avec le temps, le cercle d'influence et d'action se serait élargi.

Quoique défendue énergiquement par les conseillers d'Etat responsables Debétaz et Ravussin, et malgré l'appui de la gauche, cette proposition fut écartée sous la pression de la Chambre vaudoise d'agriculture qui exigea, par députés interposés (M. Sauty, alors président) la discipline de vote du groupe parlementaire radical.

Mille arguments furent avancés pour justifier cette opposition: Comment choisir les bénéficiaires? Distorsion des prix de revient dans la même région! Mais le principe hautement affiché était que ce fonds, même modeste, portait atteinte au libre marché des terres.

Reproche infondé, car les terrains auraient été achetés à leur valeur vénale, puis définitivement soustraits à la spéculation, en faveur des exploitants.

Le problème du prix des terres agricoles n'est donc pas une fatalité devant laquelle on ne peut que se résigner. C'est un problème de rapports de forces politiques.

Le rapport de forces peut être défavorable à un moment donné. C'est un constat. Mais il faut oser dire où sont les résistances, les oppositions. Tant que le principe absolu du libre marché des terres ne sera pas combattu, il n'y aura pas de solution.

Les zones agricoles n'ont pas été bâties en un jour, et un marché des terres partiellement soustrait à la spéculation exigera d'autres efforts.

Mais la résignation rend occulte le jeu politique, consacre la toute-puissance de quelques notables de la Chambre vaudoise et leur pouvoir sur l'Entente vaudoise des droites.

S'il ne dit pas clairement qui veut quoi, le PAI perd une part de sa raison d'être. A. G.

MAÎTRE À PENSER

Marcel Regamey dans le texte

Pour les comptes-rendus, façon hagiographique, de l'œuvre et de la vie de Marcel Regamey, mort le 23 juin dernier, il aura largement suffi de suivre la presse quotidienne romande (pratiquement seul, le journaliste Claude Barras, dans «La Liberté», a dit à la fois les ombres et les lumières) et lausan-

Une mémoire tronquée, une histoire truquée, un curieux et pathétique exercice de fabrication d'une «bonne conscience» vaudoise à l'ombre du maître. du fédéralisme au cantonalisme égoïste.

Par bonheur, les textes, souvent stimulants et nets en tout cas, demeurent; ils ne tromperont pas ceux qui prendront la peine de les relire.

Inutile, ici, de répéter l'analyse qui fut la nôtre dans ces colonnes depuis des années.

Et pourtant, pour prendre bonne note, Marcel Regamey dans le texte, à l'occasion d'une autre disparition. Un choix arbitraire, bien sûr, même s'il est très représentatif de tout un pan de la pensée du fondateur de la Ligue vaudoise et de son approche de la réalité vaudoise: un autre univers. «La Nation», donc, datée du 18 avril 1970!

Gonzague de Reynold

a vécu, en grand seigneur.

A contre-courant il a vécu, forçant l'estime générale de ses concitoyens; à contre-courant encore, il militait, à quatre-vingt-dix ans, dans Una Voce helvetica contre les innovations liturgiques. Ses mânes ont dû se réjouir à l'ouïe de l'Office de requiem célébré en latin, de la manière traditionnelle, par son ami Mgr Von der Weid, prévôt de Saint-Nicolas.

Dans nos cantons, un homme seul qui persévère dans sa voie finit toujours dans sa vieillesse par être reconnu et consacré par l'opinion officielle, qui se donne ainsi bonne conscience, sans grands risques.

Malgré son grand âge et sa fragilité, Gonzague de Reynold était resté d'une rare vivacité d'esprit. Il était encore présent aux événements et aux problèmes. Il s'acquit récemment la reconnaissance des Jurassiens pour son intervention dans leur lutte pour l'autonomie. Sa lucidité était entière et il jugeait les hommes avec perspicacité et humour.

Notre position à son égard a toujours été délicate. Il ne nous en voulut pas, car il comprenait nos différences de situation. Patricien fribourgeois, il incarnait l'Ancien Régime. Or, l'Ancien Régime pour les Vaudois, c'est la sujétion. Le Moyen-Age ne laissait pas M. de Reynold indif-

M. Gonzague de Reynold est mort comme il férent, mais son Moyen-Age est celui de la Confédération naissante. Il a su, avec vigueur, redresser les conceptions quarante-huitardes qui régnaient avant lui sur les institutions de la Confédération primitive.

> Nous admirions cet effort, mais il ne nous concernait qu'à demi.

S'il y a une Suisse qui nous concerne, c'est l'Helvétie romaine, dont le Pays de Vaud est le reste. Mais les Vaudois ne peuvent, sans graves équivoques, se chercher des pères pour leurs institutions dans les cantons primitifs ou dans les villes aristocratiques. L'aristocratie n'a jamais gouverné notre pays. La noblesse vaudoise a servi la Maison de Savoie puis a été politiquement éliminée ou avalée par les Bernois.

Dans le service étranger, les Vaudois n'avaient. que des grades et des fonctions subalternes. Les rares exceptions, comme celle du maréchal Doxat de Demoret qui a fort mal fini sur l'échafaud, confirment la règle.

Bref, dans le château suisse de M. de Reynold, nous nous sentions relégués à l'office.

Mais le grand Fribourgeois ne se formalisait pas de nos réserves. Il les comprenait et chaque fois que nous nous revoyions, nous nous sentions plus proches.

Marcel REGAMEY.